

**Concertation préalable à l'aménagement du parc Bougainville**  
**Atelier de concertation n°2**  
**Le 10 mars 2016**

En complément du compte-rendu, le support de présentation de la réunion est disponible sur internet, en allant sur la page dédiée à la concertation : <http://www.euromediterraneeacte2.fr/la-concertation/le-parc-bougainville/>

Vous pouvez sur cette page retrouver toutes les informations relatives à la démarche et également déposer vos avis. N'hésitez pas en parler autour de vous ! Entre les ateliers, continuons aussi à échanger par mail : [concertation@euromediterranee.fr](mailto:concertation@euromediterranee.fr)

## Présentation de l'atelier

---

36 participants se sont réunis dans les locaux du Samu social le jeudi 10 mars entre 17h30 et 20h00 pour cette seconde rencontre de concertation dans le cadre du projet de parc Bougainville. Dans la continuité de l'atelier précédent, les participants se sont vus proposer l'ordre du jour suivant :

### Temps 1 / Rappel concernant l'organisation de la démarche

- Le processus global de co-construction
- La démarche de concertation préalable

### Temps 2 / Echanges sur le CR et les enseignements de l'atelier précédent

- Approfondissement du diagnostic

### Temps 3 / Ateliers en sous-groupes

- Les parcelles à prioriser dans le cadre des aménagements provisoires
- Retour en plénière sur les réflexions de chaque table

### Temps 4 / Ateliers en sous-groupes

- Présentation d'un carnet de références et échanges sur les types d'aménagements à prioriser



## Présentation générale de la démarche

---

Le compte-rendu de l'atelier 1, remis à l'ensemble des participants et disponible sur le site internet de l'EPA Euroméditerranée, détaille précisément le processus de co-construction du projet et les différentes phases de concertation à venir. Nous renvoyons donc directement à ce document pour les informations relatives à la présentation générale de la démarche.

## Echanges avec les participants sur la démarche

---

Question : est-il prévu de détruire la Maison Valentin dans le cadre du projet ?

Réponse : A ce jour aucune décision n'est prise mais ce bâtiment conserve un caractère patrimonial et il pourrait être intéressant de le conserver. Plusieurs pistes sont à étudier dans l'idée de l'intégrer au futur parc : local technique pour les services d'entretien, maison du parc... On peut également réfléchir à une transformation en maison du projet.

Question : pourquoi mettre autant d'argent dans la réalisation d'équipements provisoires ? Est-ce que c'est lié à ce que rapporte financièrement l'organisation de Marseille 2017 Capitale européenne du sport ?

Réponse : Marseille 2017 capitale européenne du sport n'est pas un évènement doté d'un budget propre comme pouvait l'être Marseille 2013 capitale de la culture. C'est une démarche différente, avec un label attribué par l'Association des capitales européennes du sport (ACES), mais la commune labellisée n'a pas de subventions pour financer l'organisation de l'évènement. La réalisation des aménagements provisoires ne dépend donc pas de moyens financiers liés à cet évènement.

La proposition d'aménagements temporaires vise plutôt à prendre en compte les carences et les manques du territoire sans attendre la livraison du parc prévue pour 2020. Au regard des besoins, même s'il ne s'agit que de petits équipements, cela permettrait d'engager la transition vers le projet de parc Bougainville et de préfigurer le changement du site. En urbanisme, on conçoit les évolutions sur le temps long : 4 ans de projet c'est un temps d'attente important pour les populations, alors qu'il y a déjà à ce stade des besoins identifiés auxquels il serait possible de répondre.

Cette phase transitoire permettrait donc d'agir afin que les habitants et usagers du quartier disposent de petits équipements qui améliorent le quotidien : même si cela n'est que transitoire, c'est une manière d'accompagner la création du parc d'ici le lancement des travaux sans laisser le site dans un tel état d'abandon et de dégradation.

## Echanges sur le compte-rendu et le diagnostic

---

Question : On voit que le stationnement pose beaucoup de problèmes, ça revient souvent dans le diagnostic, mais est-il prévu d'enlever les voitures des trottoirs d'ici 2017, sans attendre la création du futur parc ? Sachant que la nouvelle station de métro capitaine Gèze ouvrira prochainement et qu'elle disposera d'un parking relais, ça serait l'occasion de contraindre plus fortement le stationnement autour de la station Bougainville.

Réponse : Ce n'est pas une compétence de l'EPA Euroméditerranée donc il est difficile de répondre à cette question car cela relève des services gestionnaires. Ce que l'on constate, c'est que l'importance du stationnement s'explique notamment par la proximité du Métro. Si cela fait partie des priorités dans le cadre de nos réflexions sur les aménagements temporaires, on pourra essayer de voir comment limiter le stationnement sauvage, en demandant aux services gestionnaires d'intervenir (pose de potelets ou de clôtures mobiles).

Question : Est-ce qu'il pourrait y avoir une piscine dans le futur parc ? Il y a un réel besoin dans le quartier et c'est un équipement qui est utilisé par tous les publics, notamment les jeunes. Il y avait une piscine avant sur Saint-Mauront (Boulevard Charpentier) mais elle est fermée depuis plusieurs années (2009).

Réponse : Le budget de l'opération ne permet pas d'envisager un équipement de type piscine dans la programmation du futur parc, il n'est pas possible de l'intégrer dans une enveloppe de 12 millions. Ce sont des équipements qui font l'objet d'une réflexion à part entière dans le cadre du Plan Piscine conduit par la ville. Il y a actuellement des réflexions concernant l'éventuelle implantation d'une piscine sur le périmètre de projet d'Euromed mais ce n'est pas arrêté.

Par contre, on peut retenir pour notre réflexion le fait qu'il faut réussir dans la programmation à intégrer le thème de l'eau, si c'est un élément important susceptible de plaire aux usagers du futur parc. Il sera donc intéressant de voir comment on peut intégrer la présence de l'eau dans le projet d'aménagement, en s'appuyant sur le ruisseau des Ayalades. D'un point de vue paysager, il y a des approches qui peuvent être compatibles avec cet objectif : on peut par exemple travailler sur un projet de revalorisation du canal, c'est-à-dire un aménagement paysager qui permettrait d'être en contact avec l'eau sur une partie du parc, et donc de développer des usages liés.

3

Question : Est-ce qu'il y a actuellement des gens qui habitent sur le périmètre du futur parc ? Le compte-rendu n'en parle pas trop.

Le périmètre est très peu habité, c'est à 98% des activités en cours de mutation, mais il y a quand même quelques logements (une dizaine) dans les bâtiments situés sur la rue Caravelle. Le seul immeuble de taille importante est la copropriété Lesseps, situé le long du boulevard à proximité de la fourrière municipale, mais ce bâtiment n'est pas compris dans le périmètre du parc. Il restera donc tel quel et n'est pas concerné par le projet. Pour les quelques logements concernés, l'objectif est de pouvoir acquérir le foncier dans le cadre d'une procédure amiable. En cas de désaccord ou de refus, il sera alors nécessaire de passer au nom de l'intérêt général par une procédure d'expropriation (dossier de déclaration d'utilité publique) ce qui ne se fera pas avant 2019.

Question : Par rapport aux activités existantes, est-ce qu'il est prévu d'avoir dans le projet d'autres activités, commerciales par exemple ? C'est quoi le contenu ?

Réponse : Non, il s'agit bien d'un projet de parc de 4 hectares, donc d'un espace vert. Nous allons réfléchir à la question des équipements du parc et des aménagements paysagers mais il n'y aura plus d'activités à l'intérieur du périmètre à terme.

## **Travail en sous-groupe sur les parcelles ciblées en vue de la réalisation des aménagements temporaires**

---

Les participants se réunissent par table pour identifier les parcelles qui pourraient accueillir les aménagements temporaires. Compte-tenu de l'enveloppe disponible, toutes les parcelles du périmètre ne pourront pas être aménagées : en fonction des éléments du diagnostic, il s'agit donc de juger des avantages et inconvénients de chaque secteur. Le travail de hiérarchisation doit permettre de faire ressortir les choix par ordre de priorité et de préférence. Chaque table choisit un rapporteur chargé de restituer oralement les réflexions du groupe.

Le croisement des réflexions permet de faire ressortir les points suivants :

L'espace « cité Bellevue » génère des perceptions différentes selon les tables : la plupart des participants estiment qu'il est important de traiter ce lieu déjà fréquenté (zone de passage importante) et en retrait de la circulation. Il est par ailleurs en lien avec le cœur du quartier Félix Pyat et peut se prêter à l'organisation de petits événements festifs et conviviaux. Bien que dégradé, le terrain de basket existant peut aussi être réinvesti dans le cadre des aménagements.

A l'inverse, d'autres tables considèrent que la parcelle est enclavée, peu visible du fait des contraintes d'infrastructures (trémie métro) et trop isolée. Cet espace est jugé peu rassurant par les mêmes participants. L'état de saleté et de dégradation du lieu pose aussi question quant au maintien en bon état des aménagements qui seront livrés.

Les participants s'accordent sur le fait que l'espace « Place de Briançon » est intéressant à traiter : il est en proximité directe des flux, en lien avec le métro mais aussi plusieurs autres équipements (école Arenc-Bachas, snack, terrain de pétanque). La proximité de la Maison Valentin est aussi vue comme un atout, si l'on conserve l'idée de ne pas la démolir et de l'aménager dans le cadre du futur parc.

Le parcours piéton, depuis la passerelle jusqu'à l'espace Bellevue est perçu comme un axe structurant des déplacements qu'il faudrait mettre en valeur. Dans cette optique, il faudrait réussir à améliorer le passage sous trémie tout en y associant des usages : cela permettrait de changer l'ambiance du lieu, donc de limiter le sentiment d'insécurité.

Au final, et malgré les différences de points de vue sur l'espace « cité Bellevue », une majorité des tables (4 sur 6) se prononce en faveur d'aménagements permettant de traiter à la fois la place de Briançon, le parcours piéton existant et l'espace « cité Bellevue ». Cette continuité est perçue comme un ensemble linéaire cohérent compte-tenu des usages actuels, et qui pourrait offrir des ambiances complémentaires mais différenciées selon les parcelles : calme et à l'écart des nuisances du boulevard pour l'espace « cité Bellevue », visible et à proximité directe des flux et des équipements pour l'espace « Place de Briançon ».

## Présentation du carnet de références

De nouveau en sous-groupes, les participants se voient remettre un carnet de référence comprenant des illustrations d'aménagements provisoires. Ce carnet constitue un support de réflexion pour les participants : il n'est pas exhaustif et permet simplement de prendre connaissance des possibilités existantes en donnant des illustrations concrètes.

Ce document est organisé par entrées thématiques (équipements sportifs, mobilier multi-usages, peintures et marquages, végétal, aires de jeu) et se conçoit à la manière d'un catalogue permettant aux participants d'imaginer des typologies d'interventions possibles en fonction des problématiques du diagnostic.

Pour rappel, l'enveloppe disponible est de 500 000 euros pour les aménagements provisoires, comprenant les équipements mais aussi les frais annexes (étude, remise en état des sols, nettoyage des parcelles...) Cela signifie qu'il faudra faire des choix. Ce carnet peut aider les participants à cibler quelles sont les interventions qui, en fonction du contexte, des éléments issus du diagnostic, et des parcelles prioritaires :

- Répondraient au mieux aux attentes des participants d'ici l'aménagement du parc définitif (livraison 2020)
- Permettraient de préfigurer la mutation du site dès 2017.

## Restitution des travaux en sous-groupes

### Petits équipements sportifs

	Points forts	Points faibles
<b>Table 1</b>	Répond à un vrai besoin à l'échelle du quartier Pour les jeunes et moins jeunes Basket possible sous le métro	Nécessité d'avoir des zones d'ombre et des points d'eau pour rafraîchissement (fontaine à boire)
<b>Table 2</b>	Parcelles qui peuvent accueillir des modules de glisse et un plateau multi-sport	
<b>Table 3</b>	Panneaux de basket qui peuvent être intégrés sous la trémie du métro Utiliser les murs béton pour l'aménagement du mur d'escalade	Contraintes en cas de crue Espace très contraint qui limite les possibilités d'aménagement Etat des parcelles pour respecter les normes réglementaires
<b>Table 4</b>	S'adresser aux jeunes Aménager une piste de danse pour la convivialité	Besoin d'éclairage Besoin d'avoir une présence humaine pour faire respecter les aménagements
<b>Table 5</b>	Bonne chose	Attention aux matériaux inflammables

**Mobilier multi-usages**

	<b>Points forts</b>	<b>Points faibles</b>
<b>Table 1</b>	Système d'assises en face à face	Risque de dégradation Nécessité de zones ombragées Respect du mobilier : compter sur la vigilance et la conscience collective des utilisateurs
<b>Table 2</b>	Mobilier pour s'asseoir et se rencontrer	Important d'avoir de l'ombre
<b>Table 3</b>	Espace rencontre Originalité (Picnic-solarium)	Matériaux fragiles (bois)
<b>Table 4</b>	Coin Buvette + végétal Permet de proposer bancs, assises et jeux en même temps	Squattage si manque d'implication des habitants
<b>Table 5</b>	Bien	Attention aux matériaux inflammables

**Peintures et marquages**

6

	<b>Points forts</b>	<b>Points faibles</b>
<b>Table 1</b>	Parcelle Bellevue qui est bien configurée (S en béton) pour accueillir une piste ou un parcours marqué au sol Intérêt esthétique (vu d'en haut) et donne une perspective de vue sympathique Imaginer de la peinture sur les piliers du métro (style trompe l'œil)	Vigilance concernant le choix des couleurs
<b>Table 3</b>	Piste et parcours Marquer les cheminements Trompe l'œil Valoriser le site (poésie des lieux)	Pas de point faible
<b>Table 4</b>	Signalétique et cheminements Peinture urbaine Peut se travailler avec les acteurs locaux	Besoin d'associer les acteurs locaux pour ne pas dégrader
<b>Table 5</b>	S'appuyer sur les enfants du quartier et des interventions artistiques	

**Végétal**

	<b>Points forts</b>	<b>Points faibles</b>
<b>Table 1</b>	Récupération pour fabriquer des bacs Animation des plantations avec les habitants et les associations	Attention nécessite une prise en charge par les habitants Gros risque de dégradation
<b>Table 2</b>	Mur végétal possible sur la trémie du métro	Attention : indispensable d'avoir du végétal pour donner envie de venir
<b>Table 3</b>	Friche fleurie Bacs plantés	Besoin d'arrosage
<b>Table 4</b>	Permet d'occuper les gens Verger mobile pour démultiplier l'idée sur d'autres parcelles	
<b>Table 5</b>	Bien + +	

**Aires de jeu**

	<b>Points forts</b>	<b>Points faibles</b>
<b>Table 1</b>	Parcelle Cité Bellevue Matériaux récupérés pour faire une plateforme ludique Faire travailler l'imaginaire	Attention à accompagner les aires de jeu d'espaces pour les parents (style mobilier multi-usages) pour faire un vrai espace de rencontre
<b>Table 2</b>	Originalité	Faire robuste et résistant
<b>Table 3</b>	Toboggans (ouverts) Possible de faire des jeux résistants	Pas de point faible
<b>Table 4</b>	Au départ du cheminement Entre Bougainville et Bellevue (Maison Valentin)	
<b>Table 5</b>	Répond à un besoin, surtout pour les enfants	Doit être non inflammable et résistant

## Les aménagements souhaités en priorité

---

<b>Table 1</b>	<p>1 / Aire de jeu et mobilier multi-usages pour les parents                  2 / Petits équipements sportifs                  3 / Peintures et marquages pour cheminement piéton et embellissement de la trémie du métro                  La végétalisation doit faire l'objet d'un traitement transversal et est un projet à part entière (mobilisation des habitants et associations)                  Autres besoins : sanitaires, corbeilles papier, luminaire, ombre, point d'eau</p>
<b>Table 2</b>	<p>1 / Verdures                  2 / convivialité (lieu de rencontre, aire de jeu, lien intergénérationnel) et mixité (familles, jeunes)                  3 / Eclairage et entretien avec présence humaine                  Autres besoins : toilettes</p>
<b>Table 3</b>	<p>1 / Panneaux de basket                  2 / Espace rencontre                  3 / Cheminements et piste-parcours</p>
<b>Table 4</b>	<p>1 / Préfiguration du végétal (mobile)                  2 / Signalétique (éclairage, couleur, etc.) pour créer un lieu                  3 / Aménagement multifonction qui peut offrir plusieurs choses (avec signalétique, éclairage, végétal)</p>
<b>Table 5</b>	<p>1 / Sportif                  2 / Verdures                  3 / Peinture                  Prendre en compte les nombreuses associations existantes pour animer les aménagements provisoires</p>

## Prochain atelier

---

**Atelier 3 / le jeudi 24 mars : MPT Saint-Mauront 17h30, 77 rue Félix Pyat**

### Ordre du jour indicatif

- Propositions de scénarios contrastés pour les aménagements provisoires
- Eclairages sur les contraintes techniques et les coûts
- Discussions sur le scénario à privilégier
- Echanges sur les partenariats à mettre en place et l'implication des acteurs locaux